



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA MISE EN
OEUVRE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL
SIGNAL ARRETES**

**DÉCISION N° DM-22-454
EN DATE DU 05 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vincennes poursuit la dématérialisation des services publics ;

CONSIDÉRANT que la gestion du domaine public génère un important flux de documents administratifs ;

CONSIDÉRANT qu'après étude, la proposition technique et financière de la société KADRI SINGAL répond aux besoins de la Ville, pour mettre en place le paiement en ligne des droits de voirie pour les usagers ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société KADRI SIGNAL, 11 rue du Moulin, 44880 SAUTRON représentée par Monsieur Nicolas BARRIER en qualité de Directeur Général, un marché relatif à la mise en œuvre, la maintenance et l'assistance du logiciel SIGNAL Arrêtés.

La validité de ce marché est à compter de sa date de notification pour une durée totale de 15 mois.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant de la mise en œuvre s'élève à 28 800.00 € HT
- Le montant maximum des prestations traitées à bon de commande est fixé à 10 000,00 €HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221205-lmc1H10256H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/12/2022
Date de Publication : 05/12/2022